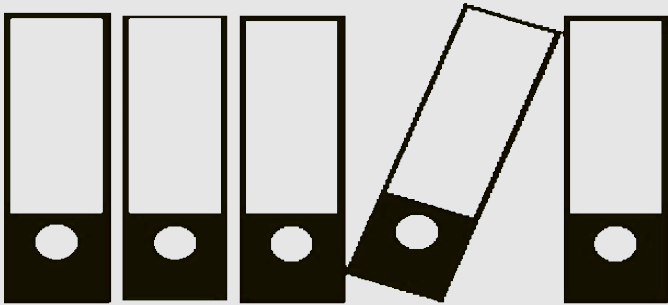


عشرينية المجلس الجهوي لعمادة الأطباء

لولايات القيروان و المنستير و سوسة و المهدية



2012 - 1992

مقدمة

عشرون سنة مرّت على ولادة المجلس الجهوي لعمادة الأطباء بولايات سوسة و القيروان و المنستير و المهدية. عشرون سنة هي سنّ الرشد و التحرّر من وصاية الآباء ، هي سنّ النضج و الانطلاق بحريّة نحو آفاق عمل عمادي أرحب و آليات أشمل لتحقيق أهداف العمادة النبيلة.



لقد مرّ المجلس منذ تكوينه بفترات صعبة أحيانا سواء مع الزملاء أو مع العمادة الوطنية أو حتّى في داخله و لكن الحصيلة كانت بلا شكّ إيجابيّة في مجملها بفضل التزام جميع أعضائه بدون استثناء بسياسة التشاور و ولائهم غير المحدود لأخلاقيات و شرف المهنة. كما نؤكد أنّ المجلس قد استطاع بفضل حكمة مستشاريه أن ينوء بنفسه عن التجاذبات السياسيّة أو التقابليّة التي كانت من شأنها أن تحيد بالعمل العمادي عن المهام المنوطة بعهدته.

أمام غياب ثقافة التقييم المتواصل و الدوري المبني على أسس علمية لعمل عمادتنا و أداء أعضائها الذين مروا بها خلال العشرينية الماضية لا يمكننا حقا أن نبنّي رأيا جازما عن حسن أداءنا من عدمه. لذلك أردنا من هذا اليوم "عشرينية المجلس الجهوي لعمادة الأطباء" أن يكون يوم انطلاق لعمل متواصل و طويل يبنى على قراءة نقدية لماضي العمادة مع رؤية مستقبلية مبنية على حوار مفتوح مع جميع الأطباء الحالمين بمستقبل يعطي للعمادة الصورة الراقية الساهرة على الأخلاق و جودة الخدمات الطبية.

بناء على قناعتنا بأن جودة الخدمات ترتقي أساسا عبر تطوير قدرات المهنة للأطباء، بادرنا بجعل التكوين المستمر للأطباء من أولويات برامج العمادة في السنوات الست الماضية.

وفي الختام، لا يفوتنا أن نوجه تحية إلى روح زميلنا العزيز المرحوم الدكتور صلاح الخراط اعترافا منا له لما قدمه من عمل جاد خلال مروره بالعمادة.

كل عام و عمادتنا بخير.

كل عام و تونس بخير.

د. محمد ليوان

رئيس المجلس الجهوي

المجلس الجهوي 1992-1993



د. كمال بن سالم



د. محمد العطوي



د. شمس الدين حمودة



د. رشيد العياشي



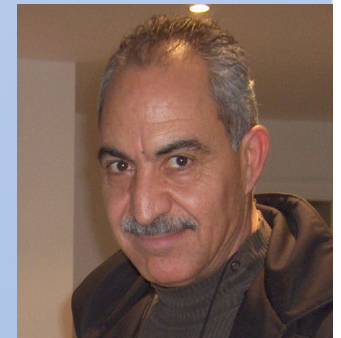
د. محمد الهاشمي
بسباس



د. ماجد الزموني



د. الصادق بن شيخة



د. عبد الرزاق الشابي

المجلس الجهوي 1994-1995



د. كمال بن سالم



د. محمد العطوي



د. شمس الدين حمودة



د. رشيد العياشي



د. الصادق بن شيخة



د. ماجد الزماني



د. محمد الهاشمي
باسباس



د. حبيب الخراط

المجلس الجهوي 1996-1997



د. ماجد الزمّني



د. محمد العطوي



د. محمد بشير بوراوي



د. عبد الحميد الحربي



د. الصادق بن شيخة



د. كمال بن سالم



د. محمد الهاشمي
بسباس



د. حبيب الخراط

المجلس الجهوي 1998-1999



د. محمد العطوي



د. عبد الحميد الحربي



د. محمد بشير بوراوي



د. حبيب الخراط



المجلس الجهوي 2000-2001



د. عبد الحميد الحربي



د. يسر زين العابدين



د. نجاح الشنيتي



د. يونس دحمان



د. نجوى بوزقرو



د. حبيب الخراط

المجلس الجهوي 2002-2003



د. محمد بشير بوراوي

د. عبد الحميد الحربي



د. يسر زين العابدين

د. فوزي بوقرة



د. فرحات قطاط

د. يونس دحمان



د. نجوى بوزقرو

د. صلاح الخراط



المجلس الجهوي 2004-2005



د. شبيل بن ضياء



د. نجاح الشنيتي



د. يسر زين العابدين



د. فوزي بوقرة



د. فرحات قطاط



د. علي مطيراوي



د. نجوى بوزقرو



د. صلاح الخراط

المجلس الجهوي 2006-2007



د. شبيل بن ضياء



د. نجاح الشنيتي



د. يسر زين العابدين



د. فوزي بوقرة



د. الأزهر الشملي



د. علي مطيراوي



د. رياض بن حميدة



د. صلاح الخراط

المجلس الجهوي 2008-2009



د. محمد ليوان



د. فوزي بوقرة



د. صحبي الديماسي



د. فؤاد بوزواش



د. الأزهر الشملي



د. محمد فتحي بن عليّة



د. رياض بن حميدة



د. صلاح الخراط

المجلس الجهوي 2010-2011



د. علي مطيراوي



د. فرحات قطاط



د. محمد ليوان



د. فؤاد بوزواش



د. صحبي الديماسي



د. حاتم العشاش



د. محمد فتحي بن علي



د. يسر زين العابدين

المجلس الجهوي 2012-2013



د. علي مطراوي



د. محمد ليوان



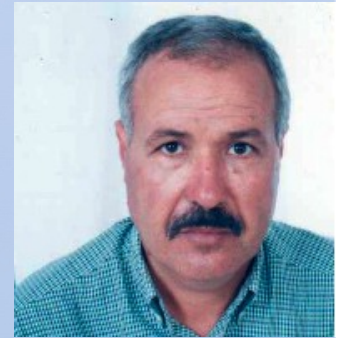
د. حاتم العشاش



د. فؤاد بوزواش



د. سمير بن صويد



د. محمد براهيم



د. فرحات قطاط



د. يسر زين العابدين

Le conseil de l'ordre Histoire d'un arbre généalogique



Le père est né un certain 15 mars 1958. Dans sa progéniture, il y a un fils qui est né le 20 octobre 1973, dont les aptitudes se sont avérées limitées et s'est vu dépassé et submergé par une société en effervescence, malgré sa bonne volonté qui s'est exprimée par une louable initiative datant de l'été 1985, visant une décentralisation du pouvoir qui, tout de même ne verra le jour de façon effective et officielle que quelques années plus tard, en 1991.

Le père, sentant sa mort proche et imminente a usé de sa grande sagesse et de son inestimable expérience acquise durant les longues années de brasse, a délégué tous ses pouvoirs à son frère qui semble bien partager avec lui les gènes de la sagesse, de la probité et de l'efficacité, nécessaires pour la bonne gestion du patrimoine.

Cet heureux événement a eu lieu le 13 mars 1991. Le nouveau roi n'a point perdu de temps en promulguant un code de travail le 17 mai 1993, mieux adapté à la nouvelle situation, et n'a cessé depuis d'effectuer les multiples réformes imposées par une démographie galopante et une société constamment changeante en quantité et en qualité.

La révolution de janvier 2011 pourrait lui donner les ailes pour entreprendre d'autres actions rénovatrices répondant aux aspirations et rêves d'un peuple criant : liberté, justice et dignité

Docteur HARBI Abdelhamid
Bureau régional de l'ordre de 1985 à 1991
CROM Sousse de 1996 à 2003

REFERENCES

- Loi n° 50-38 du 15 mars 1958, relative à l'exercice et à l'organisation des professions de médecin, de chirurgien dentiste et de vétérinaire, telle qu'elle a été complétée par la loi n°58-77 du 9 Juillet 1958
- Décret n° 73-496 du 20 octobre 1973 portant code de déontologie médicale.
- Bulletin n° 15 Septembre 1985 du conseil national de l'ordre des médecins, portant information concernant l'élection et création de 2 bureaux régionaux de l'ordre des médecins, l'un à Sousse regroupant les médecins des gouvernorat de Sousse, Kairouan, Monastir et Mahdia, l'autre à Sfax regroupant les médecins des gouvernorat de Sfax Sidi Bouzid, Kasserine, Gafsa, Tozeur, Gabés, Médenine, Tataouine et Kebilli
- Loi 91-21 du 13 mars 1991 relative à l'exercice et à l'organisation des professions de médecin et de médecins dentistes
- Code de déontologie médicale décret n°9 1155 du 17 mai 1993
- Décrets n°91 -1674 du 4 novembre 1991 relatif aux conseils régionaux de l'ordre des médecins
- Règlement intérieur du conseil national de l'ordre des médecins de 2001

Souvenirs du premier CROM



La célébration du 20^e anniversaire du CROM du centre me donne l'occasion de vous écrire ces quelques souvenirs que ma mémoire a gardés pendant mes huit années de passage au CROM du centre à Sousse depuis sa création en décembre 1992 où j'étais membre puis trésorier.

PREMIER SOUVENIR : Pendant les premières élections de décembre 1992, la mobilisation des médecins était très importante pour tous les modes d'exercice de la médecine au centre-est de la Tunisie ; le dépouillement avait été très long et tard dans la nuit. Parmi ceux que l'urne avait sélectionnés, il y avait Dr Mohamed El Atoui, dernier classé des huit ; son état de santé ne lui permettait pas ce soir-là d'attendre le résultat du dépouillement et pour la composition du bureau et la répartition des tâches les représentants du CNOM ont tenu à la présence des huit membres. Dr Atoui ne pouvait pas conduire la nuit ce soir-là et c'est Dr Rachid Ayachi, premier de la liste, qui devait le chercher à son domicile. A huis-clos et en présence des membres du CNOM, Dr AYACHI postulait à la présidence du CROM vu qu'il avait eu le maximum de voix et Dr ATOUI postulait pour la présidence du CROM vu son âge et son ancienneté dans le tableau national de l'ordre des médecins. Tous les postes étaient attribués aux postulants sauf les postes de président et de vice-président ; aucun des deux ne voulait céder et chacun avançait des arguments de représentativité et d'ancienneté d'exercice. Le vide juridique avait favorisé un accouchement dystocique du premier bureau du CROM du centre à Sousse et c'est le droit d'aînesse qui l'avait emporté en imposant Dr ATOUI premier président du CROM du centre à Sousse et c'était une vraie école.

DEUXIEME SOUVENIR : Une fois créé, le CROM du centre à Sousse devrait se faire connaître auprès des quatre gouverneurs de Sousse, Monastir, Mahdia et Kairouan. Chaque réunion avait ses spécificités. Celle avec le gouverneur de Monastir est restée pour moi inoubliable ! Le rendez vous avec le gouverneur Mr A. C. était pour 18h ; Mr A. C. est réputé pour sa ponctualité et Dr Atoui tenait au respect du rendez vous ; nous étions tous les huit membres présents à la salle d'attente du gouvernorat, la mosquée était à DEUX MINUTES du gouvernorat, la prière du Maghreb était pour 17H56 ; à 18h00 nous sommes conviés à entrer au bureau de Mr le Gouverneur, l'accueil était très chaleureux et courtois mais il n'y avait que six chaises. C'est à cet instant que nous nous sommes rendus compte que Dr K. B. S. et Dr R. A. étaient partis à la prière du Maghreb. A 18H05 le hajeb, très gêné, est venu annoncer l'arrivée des deux membres défilants. Le gouverneur ne voulait pas des retardataires et leur langage oculaire nous a mis tous les six membres dans une situation délicate. Dr Mohamed El Atoui a sauvé la situation en ordonnant au hajeb d'ajouter deux autres chaises et il a osé rappeler le gouverneur qu'il était son médecin traitant à Gabès et lui a sollicité diplomatiquement le droit d'aînesse et c'est ainsi que la réunion s'est bien déroulée jusqu'après la prière du acha. Au parking, c'est Dr Atoui qui vilipende les retardataires.

*Dr Mohamed Hechmi Besbes
CROM Sousse de 1992 à 1997*

Souvenirs et impressions



L'exercice de la médecine est un art sacré dans la mesure où il permet la prise en charge de la personne humaine en état de souffrance physique et psychologique. Cette souffrance entraîne inévitablement un état de régression et responsabilise encore plus l'omnipraticien. Cet exercice devra se faire conformément au serment d'Hippocrate dans un contexte d'humanité de déontologie et de confraternité, qui redonnent au savoir scientifique toute sa splendeur.

J'ai eu la chance et le plaisir de servir bénévolement la cause de l'ordre des médecins de Tunisie, dans le cadre du CROM de Sousse, cela m'a permis de côtoyer beaucoup de mes confrères, de participer à des rencontres de contribuer à des débats et de faire des nombreuses relations amicales ce dont je suis fier.

J'ai beaucoup appris de cette expérience. J'ai eu à apprécier la multitude des contacts sociaux, avec tous les médecins d'exercice libéral de la région, et même à l'échelle nationale, sans oublier les relations amicales avec le personnel du CROMS, et CNOM qui étaient d'une gentillesse et d'une disponibilité extra ordinaire.

Nous avons travaillé en équipe dans des conditions difficiles sur le plan de la conjoncture socio économique. La précarité des conditions sociales, la démographie médicale galopante, la répartition inégale dans les régions, ont fait que le niveau de vie des médecins était de plus en plus menacé, d'autant plus qu'ils étaient jeunes et récemment installés. La course vers la richesse a souvent été émaillée par des dépassements pour le bénéfice des uns et contre l'intransigeance des autres, qui se mobilisent pour porter des plaintes insistantes et répétées.

J'ai fait de mon mieux pour faire respecter les articles du code de déontologie médicale, cela correspondait aux attentes de la majorité. Mais il est normal que cela déplaise aux autres parties. Le dossier du Dr H. qui a été traduit devant le conseil de discipline, est un des malheureux dossiers qui a fait couler beaucoup d'encre et qui comporte d'une part toutes les données relatives à l'infraction flagrante récidivante et insistante, et d'autre part la disparité des positions des parties incriminées, les conflits d'intérêt, et la lourdeur voire l'inertie de la machine administrative et judiciaire.

J'ai aussi en mémoire certains frottements avec des confrères lors du traitement de certains dossiers disciplinaires. Il m'a fallu des acrobaties pour contourner la vigilance de certains membres juges et parties et engagés dans des conflits d'intérêt avec les parties en accusations.

Le pire de mes souvenirs était de recourir à un huissier notaire pour saisir en flagrant délit un confrère récidiviste en infraction d'exercice illégal, et qui se croyait intouchable vu qu'il bénéficiait de la protection malveillante d'un des membres du CROMS.

Des réceptions des voyages des diners et des manifestations et même une médaille du cinquantenaire de l'ordre des médecins, ainsi que quelques photos, resteront le témoin d'une étape de travail de sacrifices et de récompenses.

Ce sont les dossiers disciplinaires qui m'ont le plus marqué par leurs conséquences à long terme, dans la mesure où ils ont entraînés l'animosité des confrères concernés. Et ça je le regrette vraiment. L'attitude de certains confrères quoique quelque part justifiée est à mon avis désolante. Est-ce qu'il fallait vraiment en arriver là.

J'estime avoir fait mon devoir avec conviction intégrité calme impartialité et sérénité. Mais est-il vraiment nécessaire pour certains confrères de transgresser les règles de l'éthique professionnelle ?

Je profite de cette occasion pour remercier tous mes confrères qui m'ont soutenu et pour exprimer mes excuses à tous ceux auxquels j'aurais pu nuire sans le vouloir.

*Dr Chemceddine HAMOUDA
CROM Sousse de 1991 à 1995*

Première expérience...



CROM Sousse 1992... Première expérience très enrichissante avec Si Mohamed Atoui, premier président du CROM, que Dieu le bénisse et lui accorde sa miséricorde...

*Dr Abderrazak Chebbi
CROM Sousse de 1991 à 1992*

Hommage et mémoire



Mon invitation par les membres du CROM de Sousse que je remercie, m'offre l'occasion, de réfléchir et de débattre avec vous de l'avenir de l'ordre tel que je l'imagine ; et s'agissant du 20ème anniversaire le souvenir de certains confrères ordinaires et je cite :

- Mon ami feu Dr Slah kharrat qui m'a marqué par sa gentillesse, sa générosité, son amitié sans faille, son assiduité et son abnégation au travail. Hélas ! Il nous a quitté précipitamment sans terminer son mandat.

- Notre aîné, le Dr mohamed Atoui premier président élu du CROM de Sousse et qui m'a impressionné par son approche des dossiers notamment juridiques et son respect du secret ordinal.

- Tous les conseillers ordinaires avec qui j'ai partagé des moments très agréables sans oublier ceux à l'origine de situations difficiles et pénibles voir douloureuses.

*Dr Najeh Cheniti
CROM Sousse de 1998 à 2001
et de 2004 à 2007
Conseil National de 2009 à 2012*

بسم الله الرحمن الرحيم

لقد كان لي الشرف أن مثلت زملائي في المجلس الجهوي لعمادة الأطباء بسوسة
لقد كانت تجربة جيدة حيث مكنتني من الاطلاع على مشاكل القطاع الصحي
ومشاغل زملائي .

لا بد من التفكير في أن تلعب العمادة دورا هاما في التقريب بين الزملاء في المهنة و
إيجاد دور اجتماعي يفسح المجال للتعاون و التعارف .



إن الشيء الذي شغل بالي هو عدم مشاركة الأطباء في عمل العمادة والنظر إليها وكأنها شرطة مراقبة فلا يمكن الإبقاء
على مشاركة ضعيفة في عملية انتخاب المجالس الجهوية أو المجلس الوطني (10% من الأطباء المسجلين) وذلك
بتقريب مكاتب اقتراع في مستوى كل ولاية.

الأطباء مطالبون الآن في بالعمل الجمعياتي والعمل السياسي حتى يساهموا كغيرهم من الفئات الاجتماعية بالنهوض بهذا
الوطن فعلى سبيل المثال 20% من أعضاء المجالس النيابية بأوربا أطباء.

د. الأزهر الشملي

عضو المجلس الجهوي بسوسة من 2006 إلى 2009

CROM de Sousse 20 ans déjà



Tout d'abord je tiens à manifester toute ma gratitude à tous les conseillers qui ont servi le CROM de Sousse durant ces 20 ans, reconnaissance à l'ensemble des obligations rendues avec ardeur, dévouement et diligence à notre corporation médicale tout mode d'exercice confondu.

Reconnaissance aussi à feu Slah Kharrat qui a toujours su égayer nos réunions avec humour et apaiser certaines chaudes discussions avec un tact inégalé.

Alors qu'avons-nous acquis en ces vingt ans ?

Certes, l'octroi d'un local après moult tergiversations, un jumelage avec Annaba ambitionnant une unanimité meilleure... et quoi encore ? Mais, durant cette traversée, bon nombre de nos confrères protestent ... « l'Ordre n'a pas encore fait sa révolution » ... en effet, ils protestent contre l'inertie, la nonchalance, le manque de réactivité voire même l'indifférence dont font part ses conseillers face à des situations non déontologiques ou carrément illégales. Et nous ne le faisons pas en effet, car les conseillers régionaux impuissants, n'ont aucun pouvoir ni pour juger une décision ni pour l'exécuter, ni même se porter partie civile, car la loi tunisienne octroie le pouvoir disciplinaire à l'institution ordinaire nationale. Ce droit est inaccessibles, la décision revient au Conseil National et c'est encore lui qui a le pouvoir de faire appliquer une décision disciplinaire.

L'application donc de nouvelles mesures devrait permettre de renforcer les prérogatives du conseil régional et lui permettre de rendre effectives les actions disciplinaires et juridictionnelles, disposer ainsi d'une indépendance dans l'activité ordinaire qui lui revient.

Moralité : certains textes de loi de l'exercice médical sont caduques, le code de déontologie attend encore sa refonte ; ainsi une réflexion profonde proposant des réformes appropriées des textes régissant notre profession en particulier et l'organisation sanitaire en générale ne serait que bienséante.

Desiderata de succès à notre révolution, pour un avenir radieux à l'ordre des médecins.

***Dr Farhat Guetat
CROM Sousse de 2002 à 2004
et de 2010 à 2013***

Femmes médecins, réveillez-vous !



Je veux bien écrire mes souvenirs concernant mon élection au CROM de Sousse.

En tant que femme et féministe et en constatant que notre noble profession s'est féminisée j'ai voulu tenter ma chance et encourager les consœurs à se présenter aux bureaux du CROM qui jusqu'à ce moment là n'a été constitué que de médecins hommes. Pourquoi les femmes médecins ne se présentent pas à ces élections au sahel tunisien ?

Je me suis présentée aux élections pour pouvoir représenter le corps des médecins du secteur public qui est sous représenté au CROM Sousse par rapport le secteur libéral.

Au cours du dépouillement des voix j'ai constaté que ma réussite est le fruit de la solidarité féminine : j'ai cumulé les voix de la plupart des médecins du secteur public mais aussi et essentiellement les voix des médecins femmes du secteur libéral.

Etre femme ne m'a aucunement gênée dans l'exercice de ma fonction ordinale. Toute l'équipe a travaillé dans la sérénité et la gaité, bien que nos réunions se terminent très tard dans la soirée après de longues journées de travail. J'ai appris beaucoup de choses dans le domaine ordinal grâce à mes aînés tel que les docteurs Mohamed El Atoui, Béchir Bouraoui, Abdelhamid El Harbi, Najeh Cheniti.

Je me rappelle aussi du jumelage avec le Conseil de l'Ordre des Médecins d'Annaba et de notre agréable voyage en voiture jusqu'à Annaba pour le protocole de jumelage en compagnie de notre cher ami feu le docteur Slah Kharrat que Dieu bénisse son âme.

L'accueil chaleureux de nos confrères algériens ma agréablement marquée.

Pour conclure, j'appelle tout médecin femme des régions de Sousse, Monastir, Mahdia et Kairouan à se présenter à chaque élection du CROM du centre afin de concrétiser la parité.

***Dr Najoua Bouzgarou Besbes
CROM Sousse de 1998 à 2005***

Voeux pieux ?



Que de chemin a été parcouru ! Que d'efforts restent encore à fournir afin de préserver les nombreux acquis de notre profession. En effet, grâce aux quatre facultés de Médecine, nous sommes aujourd'hui dix fois plus nombreux qu'il y a à peine trente ans. Mais si le nombre répond à nos aspirations, la qualité et le niveau évoluent-ils parallèlement ?

Nous devons nous attacher aux valeurs humaines, sociales et professionnelles qui ont longtemps été liées à notre noble métier. Le faisons-nous encore ?

Quelle est notre perception aujourd'hui de la confiance, de la confraternité, de la solidarité etc. ?

Je ne suis pas pessimiste mais juste inquiet.

Je souhaite que ma fille, aujourd'hui étudiante en médecine, puisse être fière demain d'avoir, un jour, choisi d'exercer ce si beau métier...

*Dr Youssouf Zinelabidine
CROM Sousse de 2002 à 2007
et de 2010 à 2013*



Vingt ans se sont écoulés depuis la création du CROM à Sousse... Les souvenirs de cette première élection et la confiance que nous ont accordée nos confrères pour les représenter au sein de cette honorable institution resteront gravés pour toujours dans notre mémoire.

Le plaisir de servir la cause ordinaire à travers les différentes responsabilités que j'ai occupées pendant deux mandats consécutifs est toujours d'actualité nonobstant des difficultés et de l'environnement hostile de l'époque j'espère que je n'ai pas déçu ma base

Meilleurs vœux pour un ordre au service de la médecine, respecté par les confrères et respectueux du citoyen.

*Dr Kamel Ben Salem
CROM Sousse de 1991 à 1997*

Chroniques d'un conseiller ordinal



Rêveur comme je suis, tout au long de mes études médicales, je n'ai cessé de croire en certaines valeurs et de les défendre bec et ongle comme la Santé pour tous, La santé comme capital précieux pour le changement et la Couverture sociale universelle contre le risque de maladie

Quand j'ai commencé à pratiquer la médecine dans le secteur libéral, j'ai essayé de mon mieux d'appliquer ces valeurs :

- Soigner les indigents gratuitement
- Pratiquer une médecine globale qui intègre le curatif, le préventif et le professionnel

Puis je suis passé à la vitesse supérieure en intégrant la famille ordinale, en ayant à l'esprit que l'Ordre est la haute instance qui défend les valeurs de la profession et j'ai été pendant huit ans conseiller au Conseil Régional de l'Ordre des Médecins dont deux comme président.

L'occasion était propice pour réaliser les rêves d'un médecin qui n'avait de souci que d'assurer à ses patients une justice devant la maladie, en militant pour une Réforme de l'Assurance Maladie faisable, équitable et viable.

Une réflexion sur ce sujet intitulée « l'Ordre à la croisée des chemins » avec des critiques au Conseil National de l'Ordre des Médecins a provoqué un tollé et a suscité des menaces de sanction contre l'auteur du projet. L'ordre qui, théoriquement, devait sanctionner celui qui est nuisible au patient, dérivait et allait dans le sens de l'auto-sanction, ce qui confirmait l'autocratie et la mal-gouvernance.

Le scoop de cette histoire véridique est la position très honorable et courageuse de tous les conseillers du CROM à Sousse qui ont refusé en bloc et à l'unanimité la comparution de leur président devant le Comité d'éthique médicale, ce qui aurait été un antécédent grave dans l'histoire de l'Ordre.

Notre ordre a grand besoin d'un relookage profond, avec une révision approfondie des lois et décrets afin d'embellir l'image de marque des disciples d'Hippocrate que nous sommes.

*Dr Faouzi Bouguerra
CROM Sousse de 2002 à 2009*

Il était une fois, un conseiller ordinal



Il décide de se présenter aux élections ordinales régionales. Et Hop ! le syndicat a déjà sélectionné un autre candidat à soutenir sur Monastir. Un haut responsable du syndicat lui dit : Tu n'as pas besoin de notre soutien, ton sourire te suffira. Et ce fut fait !

Le CROM avait presque tout : Un président expert en politique, un Secrétaire Général expert en linguistique, des membres magnifiques et même un Turbo. Il lui manquait un Designer. Et ce fut fait !

Réunions, discussions parfois houleuses, décisions et prises de positions. Changements d'habitudes et parfois de règles et cela ne plaisait pas toujours.

Annaba : un très bon moment de répit auprès de vrais Amis. Une très belle expérience au Seybouse (11^{ème} étage)

Les beaux jours passent. Un jour, Tunis se met en colère (il faut dire que nous n'étions pas sages du tout !) et convoque mon Président. Il accepte d'aller uniquement en tant qu'invité et je l'ai accompagné. C'était pour le Design !

Longtemps après, vint la Révolution... J'ai attendu en vain que l'Ordre fasse la sienne. Et je suis parti.

P.S :

Étymologie

Du latin *ordo* (« rang, rangée ; classe de citoyens, succession ; distribution régulière ») avec un lr épenthétique. Mais les recherches étymologiques récentes montrent que le mot latin *ordo* est un emprunt au persan moderne *ord*. Voir aussi l'avestique *aša* et son équivalent védique *ṛtá*, tous deux dérivés du proto-indo-iranien **artá-*, « la vérité », lequel prend sa source du proto-indo-européen **h2r-to-*, « lié, uni, vrai, droit », de racine **h2ar* et **h2ar-yo-*. (cf. grec *ortho-*).

Un ordre professionnel est un groupement professionnel chargé de surveiller l'éthique et la déontologie d'une profession : ordre des médecins, ordre des pharmaciens, ordre des avocats (barreau), ordre des architectes.

Sahbi DIMASSI
Designer du CROM à Sousse 2007-2010

Impressions



C'est fou comme le temps va vite, c'était comme si c'était hier, il y a de ça 20 ans ! Le CNOM, bien que depuis 8 ans déchargé de ses prérogatives inhérentes à la défense des intérêts matériels des médecins, commençait à s'essouffler sous le poids du travail ordinal centralisé à Tunis. Nous voilà donc à Sousse, comme dans les 4 autres régions (puis 5), dotés de conseils régionaux venus épauler le Conseil National.

J'ai eu le plaisir de faire partie d'une équipe ordinale compétente, motivée et disciplinée. Pendant quelque années, j'ai eu la chance de côtoyer notre premier président et aîné le Docteur Mohamed Atoui et profiter de sa large expérience.

Dans le cadre de sa compétence territoriale, notre équipe n'a jamais lésiné à remplir sa mission, mission administrative, informative, tout en veillant à soulever toute infraction aux dispositions réglementaires ou déontologiques en coordination avec le conseil National.

J'ai eu l'honneur d'avoir eu la confiance de mes confrères électeurs pour deux mandats consécutifs. Pendant 6 années, la responsabilité de ce qu'on a appelé les affaires juridiques m'était échue. Les auditions de nos confrères s'étaient passées dans un climat de confiance et de compréhension et dans la plupart des cas, les différents furent résolus à l'amiable. J'ai eu l'honneur d'être désigné collégialement par mes confrères élus pour présider le CROM pendant mes deux dernières années à l'ordre. Notre travail durant notre mandat était tout aussi collégial.

Je vois qu'il m'est permis ici de mettre par écrit ce que suscite en moi cet événement, aussi, et avec honnêteté intellectuelle, je note quelques souvenirs qui m'habitent encore.

J'évoque le douloureux souvenir de la perte brutale d'un ami, d'un confrère, d'un membre de l'ordre en la personne du regretté Dr Slah Kharrat. Ce fut une personne, qui, à côté de son dévouement au travail de la profession, mettait une espèce de cordialité et de gaité au sein de notre équipe et que personne d'entre nous n'est prêt à oublier.

Notre équipe a eu l'honneur d'être l'initiatrice du jumelage du CROM avec la Section Ordinale de la région d'Annaba. Ma satisfaction est d'autant plus grande, qu'aujourd'hui encore, plus que jamais, les liens de coopération et d'amitié avec nos frères algériens continuent et ne font que se renforcer.

A coté de tout cela, s'il m'était permis ici d'exprimer un coup de gueule je noterais ce qui suit :

- Notre élection était transparente et démocratique, mais avait un goût amer, j'aurais aimé une participation plus consistante et une meilleure mobilisation de nos confrères.

- J'aurais aimé voir nos élus nationaux descendre de leur piédestal et être plus compréhensifs vis-à-vis de leurs confrères locaux ! Je regrette un climat un peu trop houleux suite à quelque différends.

- J'aurais aimé déjà, durant notre mandat, voir notre équipe dotée d'un meilleur local digne de son dévouement au travail de l'ordre.

- J'aurais aimé voir le nouveau règlement intérieur respecter la loi relative à l'organisation de l'ordre des médecins dans son alinéa 5 article 15 !

En gros, je pense que mon passage au CROM fut pour moi très riche et intéressant. Ce fut une école et me permit de nouer des relations d'amitié inestimables.

Dr Bechir Bouraoui
CROM Sousse 1996-2003

Joyeux anniversaire cher CROM



Les ordinaux sont l'objet de moult critiques de la part des médecins quel que soit leur mode d'exercice. On leur reproche de ne pas défendre comme il se doit la profession contre tout ce qui entrave son exercice comme les lois et les règlements inappropriés, la concurrence déloyale et la pratique illégale de la médecine.

Mais certains oublient que la défense de notre profession incombe en premier lieu aux médecins eux-mêmes.

Qu'en est t-il en réalité ? Nous arrive-t-il de dénoncer un confrère pour un comportement ou une pratique qui nuit à la profession si nous ne sommes pas directement touchés? N'y a-t-il pas une confusion de notre part entre les structures et les responsables ?

Mais d'un autre côté, est ce que les institutions ordinales sont représentatives ?

N'est il pas temps de déterminer les postes à pourvoir en fonction des modes d'exercice (comme pour les pharmaciens) et de séparer les élections des présidents et des membres des CROM et des CNOM (comme pour les avocats)

N'est il pas plus raisonnable que les médecins de chaque mode d'exercice et de chaque région élisent leurs représentants et d'interdire le cumul des responsabilités syndicales et ordinales lors d'un même mandat ?

N'est il pas inadmissible d'être membre du CNOM sans passer par le CROM ?

Joyeux 20^{ème} anniversaire cher CROM mais je te rappelle que :

- nous n'avons pas encore droit au bail professionnel
- les cartes de visite des médecins sont encore exposées sur les étalages des vendeurs de fruits secs et récemment sur les présentoirs des grandes surfaces
- des certificats médicaux pré signés d'aptitude à la conduite auto sont déposés dans les auto écoles
-

La liste est longue mais je ne veux pas gâcher ta fête et termine sur une note de gaieté : Un confrère, à qui on annonce qu'il a été averti par le conseil de discipline réplique : « un médecin averti en vaut deux »

Heureux 20^{ème} anniversaire et longue vie à notre CROM et beaucoup de prospérité pour notre profession.

**Dr Hichem Ben Nasr Moatemri
CROM Sousse 1998-2001**

Deux petits tours et puis s'en vont...



En me présentant au suffrage de mes confrères, j'étais mu par deux forces complémentaires et synergiques : la volonté de servir la profession et le désir de connaître la mystérieuse instance ordinale de l'intérieur. Et je l'ai connue.

On m'avait dit qu'il était normal qu'on change d'avis en vivant la réalité de l'activité quotidienne à l'intérieur d'un Ordre régional ou d'un Ordre National. Oui. Seulement, je n'avais pas d'avis préalable : j'y étais pour découvrir et pour servir. Sans préjugé, sans agenda particulier et, surtout, sans rien attendre en retour : c'est fou ce que ça peut apporter comme liberté et comme occasions ratées d'être déçu ! C'était, en substance, ma réponse à un confrère conseiller ordinal d'une autre région et qui s'étonnait de mon entêtement et de ce qu'il appelait mon infatigable persévérance.

Ce n'étaient pas les activités ordinales de tous les jours qui posaient problème. Même les affaires juridiques qui défilaient à un rythme très variable mais heureusement assez lent ne me choquaient que rarement car expressions de l'humain dont étaient faits les médecins, ce que nous avons trop tendance à occulter. Non, ce qui, pour moi, avait le plus été matière à réflexion et à irritation, pour ne pas dire plus, était les quiproquos faciles et les difficultés de communication avec l'instance centrale, l'Ordre National.

J'ai très vite su que la seule chose à faire était de m'en tenir aux textes de loi. J'ai eu la chance d'avoir, dans les différents bureaux dont j'ai fait partie, des confrères dévoués et aussi convaincus que moi de la prépondérance de la loi, tradition que j'avais trouvée profondément enracinée dans le CROM depuis sa création et perpétuée dans tous les bureaux, quelles qu'aient été leurs compositions. Nous sommes passés par des hauts et des bas que nous aurions bien aimé être les « Oh ! » des débats, surtout lors des réunions de coordination.

J'ai beaucoup appris auprès de mes collègues conseillers ordinaires, nationaux et régionaux. J'ai peut-être mûri, mais certainement perdu de mon innocence ; sans regret, sauf peut-être celui d'avoir parfois blessé et déçu, souvent consciemment, des confrères et des amis chers.

Certains conseillers ordinaires trouvent beaucoup de difficultés à mettre au placard, une fois portée la casquette du conseiller ordinal, leurs convictions personnelles et leurs personnalités propres. Il en est de même pour les confrères qui persistent à confondre la personne et la fonction. Se mettre à la place de l'autre est également un exercice difficile mais essentiel pour que nous puissions mener à bien notre mission. J'estime y avoir un peu réussi. Mes confrères en jugeront.

Une citation d'un ancien conseiller ordinal et que j'aime me rappeler : « Nul ne fait carrière dans l'Ordre ! »

Il a raison : nous sommes tous provisoires...

*Dr Foued Bouzaouache
CROM Sousse de 2008 à 2015*

L'approche basée sur les droits humains au coeur des défis liés à la performance des CROM



Les tunisiens vivent depuis le 14 Janvier au rythme de la révolte, de l'insurrection. Ils sont descendus dans la rue clamer haut et fort, forçant le plus haut sommet de l'état à l'écouter et prendre la fuite. Certes, le déni de liberté, la corruption, les abus de pouvoir, l'autoritarisme, le culte de «l'homme providentiel», le régionalisme anciennement inscrits dans les pratiques ne devraient plus exister.

Il y a lieu de relever aussi que les politiques de développement et de lutte contre la pauvreté, qui reposent uniquement sur la croissance économique, sont avérés inefficaces. Dans bien des cas, l'essor de l'économie ne fait qu'accentuer les inégalités. Les élites semblent «s'accaparer» les fruits de la croissance tandis que l'exclusion s'aggrave, avec toutes les conséquences qu'elle entraîne sur l'épanouissement de la personne et la dignité humaine... C'est **l'échec de tout un système de Gouvernance** ; car c'est l'état qui joue un rôle clé en déterminant les règles du jeu, en les faisant respecter et en affectant ses ressources au service de la population.

Et pourtant, la Tunisie a fait sienne la **Déclaration du millénaire** (Assemblée générale des Nations Unies: septembre 2000) qui incite les pouvoirs publics à œuvrer pour le « respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, le respect de l'égalité des droits de tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion ... ».

Pour la mettre en application, le Sommet définit les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) visant à améliorer les conditions de vie et comportant, chacun, une ou plusieurs cibles à atteindre, pour la plupart, en 2015.

La gouvernance, le développement humain et les droits de l'homme sont alors étroitement liés, interdépendants et indivisibles. Ils sont au cœur des OMD. Le moyen le plus sûr d'atteindre chacun de ces objectifs est de s'attaquer aux questions liées aux droits humains telles que la **liberté, l'égalité, la non-discrimination, la participation, la responsabilisation et la justice sociale**. Comme par hasard, ce sont là, **les valeurs clamées tout haut par la révolution tunisienne !**

L'essentiel de ces principes trouve sa source dans le système de valeurs des droits humains universels et indivisibles et légitime la promotion de la **gouvernance (le pilotage)**. Ils sont comme des lunettes qui permettent d'analyser les activités **des institutions, comme l'Ordre des médecins**, sous des angles prioritaires.

La fonction de "**pilotage**" est la fonction qui oriente et dirige les structures et institutions de santé dans son ensemble pour qu'il assume l'ensemble de ses fonctions. Il est aux structures de l'Ordre des Médecins ce qu'est la bonne gouvernance à l'échelle de l'État.

Cette notion inclut également les relations entre les différents acteurs impliqués (management, staff, partenaires, bénéficiaires) et les buts de l'institution elle-même. Les principes de **redevabilité, de risques et d'efficacité** sont au centre de cette notion.

Ce disant, il est aisé de comprendre à présent que la ***fonction de "pilotage" est la clé de voûte de la bonne performance de la structure ordinale dans son ensemble***. Cette fonction retient désormais une attention unanime et particulière. Mais, Il n'y a pas de gouvernance possible sans prendre des mesures en faveur des **droits humains**, de la démocratie et de la protection des êtres les plus vulnérables. C'est ainsi que les approches fondées sur les droits humains («Human Rights Based Approach» ou **HRBA**) ont vu le jour.

De quel mécanisme de **pilotage** avons-nous besoin en cette période cruciale pour relancer nos structures ordinales et nos établissements de soins ? Autrement dit, **comment intégrer les orientations, les valeurs stratégiques et les principes des droits humains, clamés par tous depuis le 14 Janvier, dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des structures ordinales et ses manières de travailler ? Comment contribuer à l'autonomisation («empowerment») des structures ordinales des régions (CROMs) pour faire valoir leurs droits et au renforcement des capacités de ses structures pour remplir leurs obligations ?**

En pratique, l'application du HRBA influence la programmation de plusieurs manières ; elle oblige entre autre les CROMs ainsi que le CNOM à réfléchir au « **pourquoi** » et au « **comment** » de leurs actions au delà de ***ce qui est à faire***.

La HRBA établit des droits et des obligations légales. Dès qu'il y a un droit, il y a forcément le devoir correspondant de réaliser ce droit. Chaque droit particulier comprend l'existence de ceux qui détiennent le droit légal à le posséder (les **détenteurs de droits**) et ceux qui ont le devoir de prendre les mesures appropriées pour faire respecter ce droit (les **débiteurs d'obligations**). Les stratégies de développement axées sur les droits de l'homme dépendent alors de la détermination, l'acceptation et la réalisation des aspects interdépendants des débiteurs d'obligations pour achever leurs devoirs et des détenteurs de droits pour réclamer leur dû.

***Dr Ali Mtiraoui
CROM Sousse de 2004 à 2007
et de 2010 à 2013***

Le mot de la fin... pour un nouvel essor

Vingt ans d'existence... Révolution an II... Que de chemin fait mais aussi que de chemin non fait ! Il est clair que les textes actuels qui régissent l'exercice de la médecine et l'Ordre des médecins, particulièrement l'Ordre régional, sont en déphasage avec la réalité de la Tunisie. Un profond changement et non un simple relookage s'impose dans notre vision du travail ordinal.

Mais doit-on pour autant attendre que ces textes changent ? N'est-il pas plus judicieux, plus en phase avec la révolution, de prendre, nous autres conseillers ordinaires, régionaux et nationaux, notre destin entre nos mains et de commencer à préparer le lit du changement en essayant, tout en restant, autant que possible, dans le cadre de la légalité, de travailler autrement ? Notre CROM a déjà entrepris une démarche similaire avec le Développement Professionnel Continu. En effet, rien qu'en se reposant sur des textes - certes archaïques, mais qui laissent quand même un certain champ de liberté - avec un peu (beaucoup) de bonne volonté, un système de certification des activités de Développement Professionnel Continu, incluant, entre autres, la classique Formation Médicale Continue et l'Évaluation des Pratiques Professionnelles, a pu voir le jour ; une expérience pilote est en train d'être mise sur pied et démarrera dès le début de l'année 2013.

D'autres aspects de la vie ordinaire sont certainement à revoir et la journée commémorative du vingtième anniversaire du CROM en a certainement évoqué la plupart.

Nos confrères aiment et respectent leur Ordre mais ils veulent un Ordre qui certes défende la profession mais aussi qui les respecte et ne les toise pas du haut d'un piédestal qui n'existe que dans les yeux de ceux qui acceptent de le voir...

Il y va de notre honorabilité, de notre crédibilité ; il y va de notre avenir !

***Le Conseil Régional de l'Ordre des Médecins
des gouvernorats de
Kairouan, Mahdia, Monastir et Sousse***

رؤساء المجلس الجهوي
لعمادة الأطباء لولايات
القيروان و المنستير و سوسة و المهدية

1999 - 1992	د. محمد العطوي
2001 - 2000	د. عبد الحميد الحربي
2003 - 2002	د. محمد بشير بوراوي
2007 - 2004	د. نجاح الشنيتي
2009 - 2008	د. فوزي بوقرة
2011 - 2010	د. فرحات قطاط
الحالي منذ جانفي 2012	د. محمد ليوان

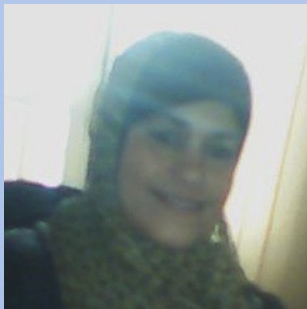
تحيّة خاصة للطّاقم الإداري للمجلس



السيدة سعاد القلبي
حرم بوخلال



السيدة زهار المؤدّب



السيدة فاطمة العجيمي



الآنسة نايرة طرابلسي

المجلس الجهوي لعمادة الأطباء
لولايات القيروان و المنستير و سوسة و المهدية
شارع الرائد البجاوي - إقامة كريم - عمارة المساكني
4000 - سوسة
الهاتف 73339191 - 73339292
الفاكس 73339121
البريد الإلكتروني : crom-sousse@topnet.tn